



## Une nouvelle tempête policière et judiciaire s'est abattue sur Bure le jeudi 22 février 2018 et continue encore de frapper à ce jour.

Après de multiples arrestations et gardes-à-vue, d'amendes, de réquisitions, de peines de prison avec sursis, nous y voilà : **la prison ferme**. Deux opposant.es sont actuellement enfermé.es au Centre Pénitentiaire de Nancy-Maxéville **après avoir refusé une comparution immédiate**. C'est a priori la meilleure chose à faire, bien que ce dispositif est l'un des ingrédients idéal à la recette d'une longue peine de prison pour des motifs dérisoires voire inexistantes. Depuis un mois, il et elle sont en prison sans même avoir été jugé.e, simplement parce que ces personnes sont des opposantes à l'enfouissement des déchets nucléaires à Bure (et ailleurs). Le gouvernement vient de franchir un cap : il s'agit d'empêcher l'espoir de se propager, après l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame des Landes, dans les zones de luttes. La fin justifie les moyens.

Rébellion, tag, refus de prise d'ADN, occupation illégale du bois (et même complicité d'occupation, ce qui a valu à un paysan sympathisant la réquisition de son matériel professionnel), dégradations, outrages et même « port d'arme » (une hachette pour aller couper du bois), on décompte près d'**une trentaine de procès** en tous genres. Le dernier daté au 6 mars affirme l'**absurdité** de ces condamnations. Cette fois-ci, l'opposant est jugé pour possession de deux opinel, d'un câble électrique et d'une **pelle à tarte**. Oui, une pelle à tarte, elle fait partie des "éléments à charges".

Pour en revenir aux incarcérations, prenons le temps de retracer les faits ... Le 23 février, une rencontre est organisée entre **Sébastien Lecornu, Secrétaire d'Etat à l'environnement** (attaché au ministère de la transition écologique de Nicolas Hulot) et les diverses associations opposées au projet. La veille, dans un excès de sécuritarisme, les 15 opposant.es qui occupent le bois Lejuc sont réveillés.es à 6h15 du matin par... 500 gendarmes chargés de les expulser. **500 gendarmes suréquipés pour 15 personnes** vivant dans un bois et en train de dormir. Les opposant.es sont souvent taxés.es de violence, mais posons-nous la question :

### QUI EST RÉELLEMENT VIOLENT.E DANS CETTE SITUATION ?

Et ça ne s'est pas arrêté là. Une fois le bois évacué - ce qui n'était pas le cas, puisqu'on ne déloge pas si facilement des hiboux - les gendarmes ont perquisitionné par la force la Maison de Résistance puis procédé à l'extraction de ses occupant.es. Le Syndicat des Avocats de France a porté plainte pour violation de domicile et a dénoncé les 37 contrôles d'identité, les 7 gardes-à-vue qui en ont résultées, ainsi que l'impossibilité pour les personnes embarquées d'avoir accès à un.e avocat.e.

**Le Genepi Est s'accorde avec la déclaration du Syndicat des Avocats de France :**

*"Cette stratégie délibérée d'agir par surprise pour éviter l'office du juge est contraire au droit au procès équitable. Elle a déjà été utilisée à Sivens, et déclarée illégale dans un arrêt du 18 avril 2014 de la cour d'appel de Toulouse, comme étant contraire à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme."*





A Sivens, nous ne l'oublions pas un jeune homme est mort, va-t-on en arriver là à Bure ? La présence policière est d'us et coutumes à Bure. La gendarmerie, de jour comme de nuit, est prostrée devant la Maison de Résistance, guettant et filmant les résident.es de ce lieu collectif. Multipliant les arrêtés (interdiction de transporter du matériel de construction, réquisition des véhicules circulant sur certaines zones, interdictions de circulation préfectorales, de manifester...), la gendarmerie à chaque semaine de nouvelles activités de répression.

Le weekend suivant, les opposant.es de toute la France et même d'Europe se sont réuni.es lors d'une réunion inter-comités. La discussion et l'organisation collective était l'objet de cet événement. Mais au vu de l'expulsion, le planning a quelque peu changé. Il a donc été décidé de **construire une vigie** à proximité du bois pour surveiller l'Andra et s'assurer que ce "laboratoire de recherche" ne reprennent pas les travaux dans un terrain qui ne lui appartient pas légalement. **Bilan de la journée : coups de matraque, lacrymo et garde-à-vue, 7 personnes interpellé.es et plusieurs blessé.es.** Une personne est passée en comparution immédiate et écope de **"3 mois de prison avec sursis avec mise à l'épreuve pendant un an, interdiction de territoire de la Meuse pendant 1 an, sans inscription au casier judiciaire."**

Le gouvernement veut faire taire les opposant.es au projet d'enfouissement nucléaire depuis près de 30 ans. La **corruption**, les mensonges, les **milliards d'euros** déversés dans la **Meuse** et la **Haute-Marne**, les pressions policières et judiciaires, rien ne fait pourtant faiblir la lutte. Alors même que le laboratoire du projet CIGEO (centre industriel de stockage géologique) émet des doutes sur sa fiabilité, alors même que l'enfouissement a échoué aux Etats-Unis et en Allemagne engendrant des catastrophes nucléaires, alors même que notre cher ministre de l'Intérieur Gérard Collomb avoue sur un plateau télé que le projet n'est pas viable mais « *qu'on trouvera certainement des solutions grâce aux avancés technologiques d'ici 150 ou 200 ans* », **l'Andra commence d'ores et déjà le défrichage de la forêt du Bois Lejuc.** Cette parcelle de 200 hectares accueillera les ventilateurs si aucune opposition n'est réalisée.

Combien de militant.es sont en procès pour avoir défendu les droits de tout.es ? Combien de personnes derrière les murs pour des accusations fallacieuses ou justifiées par de la "légitime défense" ? Combien de mutilé.es par des flash ball ou des matraques, combien de pieds estropiés et d'yeux perdus devons-nous dénombrer encore ? Combien de Rémi Fraisse ? de Vital Michalon ou de Sébastien Briat ?

En France et en 2018, s'opposer à la toute-puissance et à l'inconscience de l'Etat mène directement en prison.

**Le Genepi Est s'oppose fermement à ces incarcérations.** Il pose d'ailleurs une question : où étaient ces deux personnes lors des ateliers que nous avons animés ? Où étaient-elles lors du concert que nous avons organisé lundi 5 mars au Centre Pénitentiaire ? Si nous avons eu la surprise de voir notre cher député LR Jérôme Bazin (qui ne s'est pas présenté au passage) nous n'avons pas vu le moindre militant. Quels sont donc les droits des prisonniers et prisonnières politiques en France ? Ne soyons pas dupe, comme tout.es les autres emprisonné.es de France : ils et elles n'en n'ont aucun.

**Tous les groupes locaux du Genepi Est - Strasbourg, Mulhouse, Troyes, Metz, Reims et Nancy - dénoncent les répressions policières, judiciaires et violentes** que l'Etat fait subir aux hommes et femmes qui luttent jour après jour pour empêcher une catastrophe nucléaire supplémentaire. Le Genepi Est conteste la division en "bon.nes" et "mauvais.es" militant.es ainsi que la stigmatisation qu'elle implique.

**Le Genepi Est exige un débat national réel sur le sujet du nucléaire civil et militaire** et un débat citoyen éclairé sur la question de l'enfouissement. Que nous soyons pour ou contre l'énergie nucléaire, nous refusons la répression d'Etat et l'enfermement des militants.

